

### Pour l'année 2018...

Liste de vœux du SNUDI-FO 89 pour la nouvelle année :

- **Le retour à la semaine de 4 jours partout sur l'ensemble du territoire national** et l'abrogation de la réforme des rythmes, afin de préserver le caractère national de l'Ecole de la République.
- **L'arrêt de la politique de territorialisation de l'Ecole**, plutôt que l'accélération de l'application à l'éducation nationale de la réforme territoriale en allant vers des agences régionales d'éducation où recteurs et présidents de région auront toute latitude pour « expérimenter » une école régionale, des diplômes régionaux, des programmes régionaux...
- **Le recrutement massif de PE et la création des postes nécessaires pour les classes et l'enseignement spécialisé**, plutôt que le bricolage des CP à 12, à moyens constants qui vont surcharger les autres classes (aucun poste en plus pour l'académie de Dijon pour la rentrée 2018)
- **L'abrogation de PPCR et de la réforme de l'évaluation des enseignants et revenir à un système avec un barème basé sur l'AGS, vérifiable par les élus du personnel**, plutôt que d'«évaluer» les personnels et leur imposer une gestion au mérite de leur carrière, c'est-à-dire casser toutes leurs garanties statutaires et la soumettre à l'arbitraire.
- **L'abandon de la politique de destruction du Service Public**, plutôt que le CAP 22 qui a pour objectifs : « des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques - des transferts au secteur privé - des abandons de missions »
- **Le retrait de la Loi Travail El Khomri et des ordonnances Macron** qui remettent en cause le Code du Travail, la hiérarchie des normes, les instances de représentation des salariés, les droits collectifs... **et l'abandon de tous les projets de reculs sociaux** (sécu, chômage, retraite, jour de carence...)

Pour que nos vœux se réalisent, nous, le savons, il ne suffira pas d'attendre un miracle : La seule issue viendra de la mobilisation des salariés et des personnels, et pour cela le premier outil dont nous disposons est l'organisation syndicale indépendante.

L'année 2018 commencera comme une année de résistance, résistance pour défendre et reconquérir les droits et acquis, remis en cause et menacés.

**BONNE ANNEE A TOUS !**

### SOMMAIRE

Page 2 : retour à 4 jours partout !

Page 3 : promotions + carte sco + RIS

Page 4 : le SNUDI-FO 89



SITE DE DEPOT  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

n° 42 - date de parution : déc. 2017

**Publication Trimestrielle — 0,15 €**

Directeur de publication : Lucas ROMAIN

**-Imprimé par nos soins-**

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

**mail : fnectfpo89@gmail.com**

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

## **RYTHMES SCOLAIRES : Rassemblement à Joigny**

pour le retour à 4 jours à Joigny et partout sur le territoire,  
préparé et organisé par le SNUDI-FO 89 :

**Plus de 40 collègues de la commune étaient réunis.**

Le SNUipp 89 et SUD Educ 89 ont répondu à notre invitation et étaient présents également.

**INFO DERNIERE MINUTE : LA MAIRIE D'AUXERRE A FAIT LA DEMANDE DE RETOUR A 4 JOURS !**

Le maire de Joigny, M.Moraine, nous a reçu comme convenu... mais avec également la FCPE, des représentants associatifs, des conseillers municipaux qui sont pour les 4,5 jours... (il ne manquait plus que le MEDEF !!)...

L'audience s'est déroulée comme un débat-consultatif-post-décision, ce n'est pas ce que nous demandions. Mais cela ne nous a pas empêché d'exprimer clairement et fermement notre position : cela ne devrait pas être du ressort de la mairie : l'Education doit rester nationale et les horaires des écoles à 4 jours à Joigny et partout sur le territoire.

*Retrouvez le discours du SNUDI-FO 89 lors du rassemblement sur le site du SNUDI-FO 89.*

**La mairie décide seule, sur des considérations liées aux politiques locales et au budget :** C'est d'ailleurs bien le problème et ce qui est ressorti de cette réunion (qui s'apparente à ce que seront les instances de "l'Education Territoriale" si nous ne bloquons pas cette course vers la municipalisation de l'Ecole) : Une instance où sont présents, les représentants des personnels, des parents, des associations, des élus, présidée par le Maire... qui à la fin décide de tout, tout seul ! C'est exactement ce que nous refusons : c'est l'Ecole des territoires, c'est la fin programmée de l'Ecole de la République !

**Car c'est bien ce qui s'est passé :** Malgré la position de plus de 90% des enseignants de Joigny, portée par les collègues et les organisations syndicales présentes, le Maire (qui parle beaucoup de démocratie) campe sur sa position. Pour des questions de budget, car il peut encore toucher les subventions pour organiser les NAP : la ville de Joigny restera à 4,5 jours l'an prochain.

**Mais nous n'en restons pas là.** Le SNUDI-FO continuera à pousser à tous les niveaux, depuis les communes et les IA, jusqu'au ministère, pour le retour à 4 jours. Nous restons en contact avec le SNUipp89 et SUD89 pour faire entendre la volonté des enseignants : pour le retour à 4 jours partout sur le territoire national. Nous invitons tous les directeurs qui ne l'ont pas fait à réunir des conseils d'écoles extraordinaires. Contactez-nous en cas de besoin.

**Maintenant que nous savons que la majorité des communes seront à 4 jours l'an prochain, il est du devoir du ministre d'en faire la norme et de revenir à 4 jours dans toutes les Ecoles, dans toutes les communes, dans tous les départements, sur tout le territoire national ! C'est la garantie du respect de nos statuts, de nos droits, de l'Ecole de la République et de l'égalité d'accès à l'Education et à l'instruction.**

- **Autre exemple de la réalité de la réforme :** la Commune de Chevannes. Alors que les Enseignants sont pour le retour à 4 jours, que les parents ont été consultés et sont en large majorité pour le retour à 4 jours, que le conseil d'école s'est prononcé presque unanimement : le Maire envers et contre tous, n'en fait pas la demande et impose de rester à 4,5 jours, sans aucune explication... il a le droit d'imposer : il impose !! Voilà le cadre "démocratique" introduit par cette réforme des rythmes mais surtout de territorialisation de l'Ecole. Le SNUDI-FO 89 a écrit au maire de Chevannes qui n'a pas daigné nous répondre, alors que même les Maires d'Auxerre, de Joigny ou d'Avallon l'ont fait (même si pour certains, cela ne change rien à leur décision...).

**Voilà le cadre de l'Ecole territorialisée !**

C'est vers cela que le gouvernement, en s'appuyant sur le rapport du groupe de travail du Sénat sur l'Ecole, veut se diriger : toujours plus de place aux mairies, aux PEdT...

C'est cela que nous combattons et continuerons à combattre :

- Pour un retour à 4 jours, sur 36 semaines, partout sur le territoire national
- Pour mettre fin à la confusion scolaire/périscolaire et aux PEdT

**Il est du devoir du ministre Blanquer de faire de ce rythme de 4 jours la norme nationale, la règle pour toutes les écoles : NON à la territorialisation de l'Ecole !**

Les représentants SUD et SNUipp qui étaient présents se sont dits prêts à poursuivre l'action commune en ce sens. Nous leur proposons une action commune sur cette base (pétition commune).

**Les enseignants doivent être entendus. Ce n'est ni aux parents, ni aux mairies, ni aux associations de décider localement des horaires de l'école !**

**Le cadre national de l'Education doit s'imposer : 4 jours pour tous !**

**La seule solution reste toujours l'abrogation de la réforme des rythmes Peillon-Hamon-Blanquer !**

# CAPD Promotions et PPCR

Suite au courrier commun SNUDI-FO/UNSA demandant la tenue d'une CAPD spéciale promotions et le maintien des barèmes, la Secrétaire Générale a répondu et nous annonce que celle-ci aura lieu en janvier, le 30, en même temps que seront traités les barèmes aux permutations). Les barèmes basés sur l'AGS seront respectés... pour cette année en tout cas, puisqu'elle applique les directives ministérielles.

Si cette réponse ne peut nous satisfaire, puisque nous demandons une CAPD spéciale pour les promotions avant fin 2017 et que les barèmes basés sur l'AGS perdurent, cela ne nous empêchera pas de suivre tous les dossiers des collègues concernés et de veiller au respect de ces barèmes. Nous continuons de revendiquer que les promotions se fassent dans le cadre d'un barème basé sur l'Anticenneté Générale de Service, seul garant de la transparence et de l'équité de traitement, pour les accélérations de carrière et le passage à la Hors-Classe (et même à la "classe exceptionnelle").

Nous proposons, à nouveau, une action commune aux autres organisations représentatives en CAPD (SNUipp et UNSA), sous la forme d'un voeu en CAPD ou d'une déclaration commune.

**En attendant, nous invitons tous les collègues aux 6ème et 8ème échelon à remplir la fiche promotion à retrouver sur le site du SNUDI-FO 89, afin que nos représentants en CAPD puissent suivre leur avancement et contrôler les barèmes.**

Retrouvez également sur le site du SNUDI-FO 89, le dossier complet sur le nouveau système d'évaluation et d'avancement PPCR.

**Le SNUDI-FO continue de revendiquer l'abandon du protocole PPCR.**

## **Carte scolaire : 0 poste pour l'Académie de Dijon !**

Le Comité Technique Ministériel qui s'est réuni récemment a annoncé les dotations en postes pour la rentrée prochaine... **pour l'Académie de Dijon ce sera 0 poste supplémentaire** pour l'année prochaine !

Et c'est avec cela que nous devrions bricoler des classes de CP à 12 en REP ???!

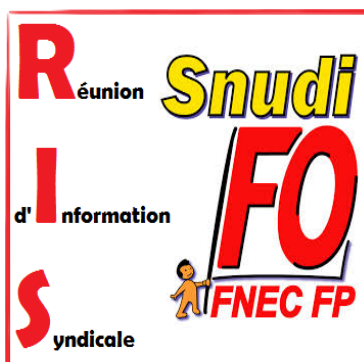
Mais nous n'en voulons pas de ces CP à 12 si dans ces conditions, si c'est pour avoir toutes les autres classes à 30 !

Là encore, le SNUDI-FO 89 se tient prêt pour se mobiliser à la rentrée et faire entendre que ce que nous voulons : pas plus de 24 élèves par classe dans toutes les écoles ! **Faites-nous remonter dès maintenant les situations de vos écoles.**

**Le CTSD carte scolaire doit avoir lieu début février.**

**Déjà les IEN ont rencontré certains maires... Les risques de fermeture sont nombreux. Prévenez-nous !**

**Nous vous enverrons une fiche de suivi carte scolaire à remplir, dès la rentrée.**



## **Réunion d'Information Syndicale du SNUDI-FO**

**MARDI 23 JANVIER 2018 de 11h45 à 13h15 à MIGENNES**

Union Locale FO : 23, avenue de l'Europe

**invitation à la RIS à retrouver sur le site du SNUDI-FO 89**

*Tout enseignant a droit à 9h de RIS à déduire des heures d'animation pédagogique. Informez-nous de votre venue.*

**Nous pouvons organiser une RIS un midi dans votre école : Faites-nous en la demande afin que nous puissions prévenir l'administration et que la RIS puisse être déduite des heures d'animations pédagogiques.**

## **RETROUVEZ SUR LE SITE du SNUDI-FO 89 :**



- les dates des prochaines RIS
- Des infos et dossiers pour défendre nos droits
- L'actualité du syndicat et de l'Education Nationale
- Des liens vers les sites du SNUDI-FO national, de la FNEC-FP FO, de la confédération FO...
- Le lien vers le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) et les démarches pour signaler un danger
- Les dossiers PPCR, directeurs, remplaçants...

**Faites suivre vos dossier par le SNUDI-FO 89**

# Le SNUDI-FO 89 :

**Un syndicat indépendant pour la défense des droits et des statuts...  
et de l'Ecole de la République !**

Alors que les réformes de l'Education pleuvent, que les attaques contre nos droits et notre statut se multiplient, que les garanties collectives sont malmenées par la territorialisation...

Il est nécessaire de s'organiser, de faire bloc, de s'unir, pour faire entendre nos revendications, pour faire entendre notre volonté de préserver le service public d'Education, national, fondé sur les principes de l'Ecole de la République, du code de l'Education et du statut des enseignants.

Quand les inscriptions pour les écoles privées se multiplient, que s'accroît la flexibilité des enseignants (annualisation du temps de travail, dégradation des droits et des conditions de travail...), quand les collectivités territoriales ont de plus en plus la mainmise sur le fonctionnement de l'Ecole, que la logique budgétaire s'impose à la logique de service public : Organisons-nous pour dire NON !

Faites-vous défendre pour faire valoir vos droits !

Utilisez le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres...

## Syndiquez-vous au SNUDI-FO !

### Pour nous contacter

permanences au syndicat :

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : [snudifo89@gmail.com](mailto:snudifo89@gmail.com)

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

### SNUDI FO 89 COTISATIONS SYNDICALES 2018

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

| ECHELONS :   |       | 1      | 2      | 3      | 4      | 5      | 6      | 7      | 8      | 9      | 10     | 11     |
|--|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :</b>   |       |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF  | année | 117 €  | 122 €  | 132 €  | 139 €  | 145 €  | 154 €  | 163 €  | 178 €  | 188 €  | 201 €  | 214 €  |
|  | mois  | 9,8 €  | 10,2 € | 11 €   | 11,6 € | 12,1 € | 12,8 € | 13,6 € | 14,8 € | 15,7 € | 16,8 € | 17,8 € |
| <b>PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :</b>  |       |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF  | année | 165 €  | 186 €  | 197 €  | 208 €  | 223 €  | 236 €  | 250 €  |        |        |        |        |
|  | mois  | 13,8 € | 15,5 € | 16,4 € | 17,3 € | 18,6 € | 19,7 € | 20,8 € |        |        |        |        |
| <b>INSTITUTEURS :</b>  |       |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Adjoints   | année |        |        |        | 126 €  | 129 €  | 131 €  | 134 €  | 141 €  | 147 €  | 155 €  | 172 €  |
|  | mois  |        |        |        | 10,5 € | 10,6 € | 10,8 € | 11,2 € | 11,8 € | 12,3 € | 12,9 € | 14,3 € |
| <b>ETUDIANTS, CONTRACTUELS :</b>   |       | 30 €   |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| <b>EVS-AVS :</b>   |       | 80 €   |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| <b>RETRAITES :</b>   |       | 97 €   |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| <b>Ajouter :</b>   |       |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Chargés d'école : +4 €   |       |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Directeurs : 2 à 4 classes : +8 €      5 à 9 classes : +12 €      10 classes et + : +15 €      - IMF : +12 € |       |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations   |       |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Enseignants à mi-temps : ½ cotisations      Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %                 |       |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |



**Rejoignez un  
syndicat libre et  
indépendant :**

**Rejoignez le**

**SNUDI  
FO<sup>89</sup>**

**SNUDI FO  
de l'Yonne**

### BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Instit  PE  Echelon .....

Etablissement d'exercice (adresse) : .....

Téléphone de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : .....

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : .....

Montant de la cotisation : ..... Date : ..... Signature :

